

Le problème de la neutralité scolaire à Genève

Autor(en): **Leyvraz, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Schule**

Band (Jahr): **27 (1940)**

Heft 12: **La Suisse romande**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-535957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Partout, des facilités sont accordées aux ecclésiastiques des deux confessions pour l'organisation des leçons de religion dans le cadre de l'école publique et dans les limites de l'horaire.

Nos enfants catholiques obtiennent sans difficulté les congés nécessaires pour les fêtes religieuses, Fête-Dieu, Assomption, Toussaint, et pour les retraites préparatoires à la Première Communion.

Comme nous le disions plus haut, et si l'on excepte une ou deux classes pré-scolaires organisées en quelques localités pour les petits n'ayant pas atteint l'âge d'admission à l'école publique, il n'existe que deux écoles catholiques dans le canton de Neuchâtel et toutes les deux sont dans la ville même de Neuchâtel : une école de filles, une école de garçons.

L'école des filles est dirigée par des maîtresses laïques. Elle comprend deux classes avec tous les degrés.

L'école des garçons, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, a trois classes et comprend également tous les degrés, de la première à la sixième années primaires.

L'organisation y est la même que dans les écoles publiques de la ville : même programme, même matériel, mêmes manuels, les vacances également coïncident. L'enseignement y est naturellement basé sur les principes catholiques, les leçons de religion sont nombreuses et les maîtresses de l'école des filles et les Frères de l'école des garçons y ont toute liberté quant au choix des méthodes.

Les seules interventions de l'autorité

laïque sont le contrôle des résultats et le contrôle des absences.

Lors des examens annuels, les élèves des classes supérieures se rendent dans les classes parallèles de l'école publique pour y subir, avec leurs camarades, les épreuves imposées par l'Etat. La commission scolaire de la ville de Neuchâtel envoie des délégués dans les classes des degrés inférieur et moyen et tout se passe avec tact et compréhension mutuelle. Les rapports entre la direction des écoles catholiques et le directeur des écoles primaires de la ville sont d'ailleurs excellents.

Les élèves des écoles catholiques ont les mêmes droits que leurs camarades de l'école publique aux avantages des œuvres scolaires que la ville organise : clinique dentaire, distribution de chaussures et de vêtements aux indigents, participation à la Fête de la jeunesse.

Les écoles catholiques de Neuchâtel ne sont subventionnées ni par l'Etat, ni par la ville. Elles sont gratuites et doivent se tirer d'affaire avec la modeste somme que leur alloue chaque année la paroisse.

Les Frères des écoles chrétiennes dirigent également à Neuchâtel un pensionnat où se donnent des cours secondaires à tendance commerciale. Ces cours sont généralement suivis par des élèves de la Suisse alémanique, mais nombreux sont les enfants de l'école primaire qui y continuent leurs études et qui sont heureux de bénéficier encore quelques années de l'action bienfaisante des bons maîtres qui les ont formés.

Aux Verrières.

Léon Vaglio, instituteur.

Le problème de la neutralité scolaire à Genève

La transformation complète du régime scolaire français — l'élimination du « laïcisme » antichrétien — aura-t-elle une influence sur l'enseignement officiel en Suisse, surtout en ce qui concerne son attitude vis-

à-vis des valeurs chrétiennes en tant que facteurs de formation morale ? On sait que dans ce domaine, chez nous, la situation varie en fait d'un canton à l'autre. Pour la Suisse romande, c'est à Genève que l'in-

fluence du laïcisme français a été le plus remarquable, soit dans l'inspiration générale de l'enseignement, soit dans les associations pédagogiques. A aucun moment, du reste, il n'y eut de lutte ouverte contre la religion, mais une tendance très nette à l'écarter de plus en plus sous couleur de « neutralité », tandis que le socialisme faisait de rapides progrès dans le corps enseignant, accompagné d'une épidémie d'antimilitarisme qui poussa certain groupement d'instituteurs, il y a une dizaine d'années, à prendre une attitude hostile à la défense nationale. C'était le résultat des contacts suivis qui s'étaient établis entre ces instituteurs et leurs collègues français syndiqués à l'extrême-gauche. On sait le mal énorme que ces derniers ont fait à leur pays. Il était légitime qu'on se préoccupât de ces infiltrations, d'autant plus que la pénible expérience du régime Nicole avait donné un grave avertissement aux chrétiens des deux confessions. En 1937, l'auteur de ces lignes publia un opuscule sur « *Le problème de la neutralité scolaire* » dans lequel il soulignait la confusion qui s'était établie entre la *neutralité confessionnelle* et la *neutralité religieuse* :

« *La neutralité confessionnelle, disait-il, devrait se borner à proscrire, dans les écoles publiques, toute propagande spécifiquement confessionnelle qui serait de nature à blesser les convictions des élèves, protestantes ou catholiques. Elle aurait donc pour but de prévenir, à l'école, les luttes confessionnelles. Elle ne devrait nullement éliminer de l'enseignement public les valeurs spirituelles et morales communes aux deux confessions, c'est-à-dire valeurs chrétiennes qui, aux yeux des catholiques comme des protestants, sont à la base de toute éducation morale.* »

« *Malheureusement, dès l'origine, la neutralité a pris un sens beaucoup plus étendu. Sous prétexte de respecter toutes les convictions — y compris les convictions antichrétiennes, athées, matérialistes — on*

en est venu, en fait, à écarter toute valeur chrétienne de l'enseignement public. Dès lors nous sommes fondés à dire qu'il ne s'agit plus de neutralité confessionnelle, mais de neutralité religieuse, ce qui est tout autre chose. »

En conclusion, nous demandons que les valeurs morales communes aux deux confessions fussent remises à la base de l'éducation dans l'enseignement officiel.

Cet opuscule souleva un ample débat et recueillit de nombreuses adhésions. Il provoqua la formation du « Syndicat chrétien et national de l'enseignement officiel » qui réagit avec vigueur contre les tendances dissolvantes. Mais comme il advient trop souvent chez nous, ceux qui auraient dû prendre l'initiative de cette réforme pensèrent que « la chose n'était pas encore mûre » et qu'il fallait « attendre des temps meilleurs ». Et la guerre vint... Puis la défaite de la France et le grand effort de redressement chrétien et national entrepris par le Maréchal Pétain. La source des anciennes infiltrations « laïcistes » était donc tarie. La minorité (très agissante) d'instituteurs genevois qui prenaient de ce côté leurs inspirations furent soudain désemparés. Tenons pour certain, d'ailleurs, que la plupart d'entre eux firent à la lumière tragique des événements un sérieux examen de conscience. Et n'oublions pas que, mis à part quelques idéologues irréductibles, les instituteurs genevois sont fermement attachés à la patrie.

*

Quoi qu'il en soit, le problème de la neutralité scolaire reste posé dans les termes mêmes que nous avons marqués il y a trois ans. La différence, c'est qu'un nombre croissant de citoyens des deux confessions l'ont compris, et sentent la nécessité d'une solution juste et rapide. C'est même devant le gouvernement et le Grand Conseil que la question est aujourd'hui officiellement posée. A l'occasion de la refonte de la loi can-

tonale de l'Instruction publique, proposée par M. le Conseiller d'Etat Adrien Lachenal, quelques députés catholiques et protestants ont pensé que l'heure avait sonné d'inscrire dans cette loi le principe de l'éducation morale fondée sur le christianisme. Monsieur Adrien Lachenal répondit d'abord par un refus catégorique. Mais un fait nouveau vient de se produire : en présence de M. Lachenal, M. Atzenwiler, directeur de l'Enseignement primaire, a fait récemment au corps enseignant une conférence qui a eu un retentissement considérable, et dans laquelle il a nettement affirmé la nécessité des valeurs chrétiennes pour la formation morale de l'enfance. Il n'est bruit que de cet exposé dans les milieux pédagogiques. En peut-on conclure que M. Lachenal lui-même a modifié sa position, et qu'il se rangera à l'avis des députés dont nous signalons plus haut l'heureuse initiative ? Il faut le souhaiter... sans trop y compter pour le moment. Car il ne faut pas oublier qu'en politique surtout « dire et faire sont deux ». Trop souvent on pense avoir bien assez fait lorsqu'on a dit, jusqu'à ce que les événements viennent vous contraindre à faire ce qui a été dit... Pussions-nous, cette fois, être trompés en bien, car vraiment il n'y a plus de temps à perdre en discours ! Si l'on n'a pas le courage de vouloir et de réaliser une éducation chrétienne, il faudra passer par de redoutables extrémités ! Car le vide appelle l'erreur, et quand l'erreur entre quelque part, elle ne s'arrête pas à mi-chemin. Elle exige tout, elle prend tout.

*

Les lecteurs de ces lignes penseront peut-être que les « valeurs morales communes aux deux confessions » sont chose assez difficile à définir. Avant de soulever des objections théoriques, il faut bien voir que le fond moral commun reste assez riche pour qu'on y puise la matière d'une formation morale très supérieure à celle du « laïcisme »

même le plus modéré, en laissant de côté les points litigieux. Deux ouvrages ont été proposés pour servir de guide au maître : la « Formation du Caractère » de F.-W. Foerster, et le manuel « Clartés matinales » en usage dans les écoles vaudoises et neuchâtelaises. Selon les avis des maîtres catholiques, que nous avons pu recueillir, ce livre, bien qu'écrit par des protestants, ne peut en aucune manière froisser les convictions des élèves catholiques, et il est excellent du point de vue pédagogique. Il en va du reste de même de celui de Foerster. En pratique, et pour qu'on y mette de la bonne volonté, le problème n'est donc point insoluble.

Nous savons bien qu'en doctrine la meilleure solution est la « répartition proportionnelle scolaire » qui permettrait à chaque confession d'avoir ses propres écoles et d'y déployer toutes ses énergies spirituelles en pleine liberté. Mais il faut voir les choses comme elles sont : à Genève cette solution n'a aucune chance de se réaliser. On tient fermement à l'école publique qui met en contact les enfants des deux confessions. Du point de vue civique, on y voit, non sans quelque raison, de sérieux avantages. C'est un état de fait dont force est bien de s'accommoder en demandant à l'école publique le maximum de formation chrétienne compatible avec la neutralité confessionnelle. Par rapport à la situation actuelle, ce serait déjà un progrès considérable, et l'on serait malavisé, croyons-nous, de le traiter par le dédain parce qu'il ne nous donne pas absolument satisfaction sur tous les points.

Ce qui importe avant tout, c'est d'en finir avec une « neutralité » débilitante, qui par le vide fait le jeu des pires idéologies. On ne peut pour cela s'en remettre simplement aux bonnes dispositions personnelles d'un certain nombre d'instituteurs. C'est une orientation nouvelle qu'il faut donner à l'ensemble de l'enseignement officiel. Cela

n'ira pas sans quelques difficultés, assurément, mais les difficultés seront bien plus graves d'ici peu, et la sanction des faits autrement plus sévère, si l'on croit pouvoir en

rester au « statu quo », ou remettre à demain ce qui devrait se faire aujourd'hui même.

Genève.

René Leyvraz, rédacteur.

L'école et les catholiques à Genève

Genève, dans sa constitution de 1847, développée et appliquée en 1848, proclama « la laïcité de l'École en la séparant de l'Eglise, afin d'assurer l'admission de tous les Genevois dans les divers établissements de l'instruction publique du Canton¹ ». L'école neutre était née. Cette formule, qui permettait aux enfants de n'importe quelle confession de fréquenter l'école, ne s'avéra pas toujours très heureuse pour les catholiques; l'atmosphère ne leur était guère favorable. Les événements de 1873 à 1880 échauffèrent encore les esprits et les catholiques romains, qui envoyaient leurs enfants à l'école publique, eurent à supporter et à souffrir dans leur foi. L'école genevoise est restée longtemps l'institution où régnait un esprit sectaire plus ou moins prononcé selon les luttes politiques ou religieuses que les catholiques eurent à soutenir.

Depuis plusieurs années, le Département de l'Instruction Publique se montre bienveillant, chaque fois qu'il peut le faire, en donnant satisfaction aux communes qui font appel à un régent catholique. La vieille tension entre protestants et catholiques s'est atténuée à ce point même, qu'une entente s'est révélée nécessaire pour s'opposer à la vague de laïcisme qui menace l'école. La morale chrétienne est remplacée par une morale incertaine qui erre, parce qu'elle a été sapée à sa base. La définition qu'en donne les thèses proposées par Genève et adoptée par la Société Pédagogique Romande au Congrès de Montreux en juillet 1932 en dit long : « *Amener l'enfant, dans*

*l'ordre moral, au premier discernement de ses tendances affectives et, par le moyen d'une discipline éducative fondée davantage sur les conseils et l'appui de l'éducateur que sur la soumission à l'autorité de celui-ci, qui est sans valeur morale, à la claire conscience des efforts qu'il doit faire sur lui-même et la nécessité morale qui s'impose à lui de les faire pour devenir peu à peu une personnalité qui, par sa conduite et son activité et quelle que soit plus tard sa destinée puisse être reconnue comme un membre utile et respecté de la communauté*². » Cet ordre moral est une obscure philosophie inspirée par le respect humain.

Les catholiques de Genève qui se sont, il faut le reconnaître, désintéressés de la question scolaire, plus parce qu'ils sentaient leur impuissance que par insouciance, réagissent en face de ce mythe; les protestants dans une action parallèle contribuent à redonner le sens chrétien à la morale. L'union de tous les chrétiens réclama que le nom de Dieu fût prononcé sans contrainte dans toutes les écoles publiques. La très grande majorité des élèves étant de religion catholique³ ou protestante, l'école de Genève peut s'affranchir de tout laïcisme; rien ne s'oppose à ce qu'elle soit mue par l'esprit de foi et empreinte de l'amour de Dieu, si ce n'est quelques libres penseurs et quelques sophistes.

² Annuaire de l'Instruction publique 1933, p. 63.

³ Un nombre minime de catholiques fréquentent les externats et pensionnats catholiques. Il n'existe plus d'écoles catholiques gratuites à Genève; la dernière, celle des rues Plantamour et des Pâquis, s'est fermée en 1938.

¹ H. Fazy, l'Instruction primaire à Genève, Kündig et Fils, 1896.